

**NOTE DU SEJS DEMANDANT
LE MAINTIEN DU CALENDRIER DE LA RÉFORME DE L'OTE
POUR LE SECTEUR JEUNESSE ET SPORTS**

Le 11 septembre 2020

Depuis quelques jours circulent des informations sur un possible report de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE). Conformément à sa doctrine et ses motions, le SEJS milite résolument en faveur du maintien au 1^{er} janvier 2021 du calendrier de la réforme de l'OTE, *a minima* en ce qui concerne le champ jeunesse et sports et à la création d'un pôle éducatif qu'il appelle de ses vœux depuis son congrès de Nancy d'octobre 2016. Les raisons en sont les suivantes :

- La réforme de l'OTE comporte trois volets principaux : la création des secrétariats généraux communs, le rapprochement des secteurs travail et affaires sociales ainsi que le transfert à l'Éducation Nationale du champs jeunesse et sports. Si les deux premiers volets doivent être différés notamment en raison d'une possible préparation insuffisante, aucune raison objective n'empêche la réalisation du transfert à l'Éducation Nationale du champs jeunesse et sports au 1^{er} janvier 2021. Autrement dit, la réforme de l'OTE, pour ses différents volets, peut être menée à un rythme asynchrone.
- Lancée à l'été 2018, retardée par la crise des « gilets jaunes » et différée de 6 mois en raison de la crise sanitaire, reporter une nouvelle fois la réforme du secteur jeunesse et sports aurait certainement pour effet de l'enterrer définitivement. L'ambition de développer une vaste politique de continuité éducative et d'engagement aurait alors vécu ;
- Un report accentuerait la maltraitance des agents qui, dans les services, font montre d'un fort investissement et travaillent dans un contexte dégradé à la mise en œuvre effective de cette réforme. Les situations d'incertitude menacent directement l'encadrement des services, les agents étant très enclins à des réorientations de carrière de ce seul fait. Dès lors, un report pourrait avoir pour conséquence une perte de compétence métier ;
- Le dialogue social en ressortira dégradé et la confiance définitivement rompue. Quasiment toutes les organisations syndicales du champ jeunesse et sports sont favorables à la réforme. Alors qu'aucune raison objective n'y fait obstacle, elles ne comprendraient pas que cette réforme ne soit pas menée à son terme. Elles douteraient de la capacité du gouvernement à tenir ses engagements ;
- Les services qui se sont beaucoup mobilisés à cette fin, sont préparés au transfert du champ jeunesse et sports à l'Éducation Nationale ;
- Réaliser le transfert à l'Éducation Nationale du champ jeunesse et sports au 1^{er} janvier 2021 permet d'avancer avec méthode essentiellement sur la gestion des ressources humaines et le transfert des personnels dont les statuts et missions restent à valoriser.
- Enfin, il est ainsi possible de scinder sur deux exercices et deux années civiles différents les aspects organisationnels des aspects opérationnels. Une fois la modification organisationnelle effectuée, il sera plus aisé d'assurer la mise en œuvre ou la forte montée en charge des politiques publiques jeunesse et sports à déployer.

**Pour la Secrétaire Générale du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports,
Le Secrétaire Général Adjoint**

Signé

Damien KLEINMANN